



FIDUCIAL AUDIT

65, rue Emile ROUX

CS 70 041

29 801 BREST CEDEX 9

Tél. 02 98 47 98 47

Fax 02 98 47 93 00

**Comité Départemental du Finistère
de la Ligue Nationale Française Contre le Cancer**
Association Loi 1901

425, rue Jeanne CHAUVIN

29 200 BREST

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER**
Association Loi 1901

425, rue Jeanne CHAUVIN
29 200 BREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.1.3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement comptable ANC n°2023-03. La note décrit les effets de ce changement sur la comptabilisation et la présentation des comptes annuels de votre association.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GOUESNOU, le 16 avril 2026

Le commissaire aux comptes

FIDAUDIT

Jérôme PERNES

Associé

Signé par Jerome Pernes
Le 16 avr. 2026



doc_09Oq
tx_xZY508LXmgbn

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 077.34	(7 943.70)	1 133.64	3 741.22
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 077.34	(7 943.70)	1 133.64	3 741.22
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 445 409.37	(775 502.70)	3 669 906.67	3 261 378.59
Terrains	400 251.00		400 251.00	71 091.00
Constructions	3 839 161.57	(610 770.15)	3 228 391.42	487 031.72
Install. techniques, matériel et outillage industriels	205 996.80	(164 732.55)	41 264.25	15 178.20
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				2 688 077.67
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	59 423.00		59 423.00	137 718.60
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	59 423.00		59 423.00	137 718.60
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	4 513 909.71	(783 446.40)	3 730 463.31	3 402 838.41

STOCKS et EN-COURS				725.00
CRÉANCES	241 916.60		241 916.60	160 715.78
Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 485.51		29 485.51	4 536.99
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	197 987.10		197 987.10	139 463.73
Charges constatées d'avance	14 443.99		14 443.99	16 715.06
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 709 901.16		1 709 901.16	1 719 587.33
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	1 709 901.16		1 709 901.16	1 719 587.33
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 951 817.76		1 951 817.76	1 881 028.11

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 465 727.47	(783 446.40)	5 682 281.07	5 283 866.52
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	3 045 787.87	3 004 032.27
Réserves statutaires ou contractuelles	76 224.51	76 224.51
Réserves pour projet de l'entité	2 969 563.36	2 927 807.76
Autres réserves		
Report à nouveau	377 313.58	377 313.58
Excédent ou déficit de l'exercice	209 137.28	41 755.60
Situation nette (sous total)	3 632 238.73	3 423 101.45
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 667.38	13 313.90
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	3 643 906.11	3 436 415.35
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	54 581.33	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	54 581.33	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	100 847.00	91 844.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	100 847.00	91 844.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	937 134.78	988 936.95
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	937 134.78	988 936.95
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	945 811.85	766 670.22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 352.57	180 758.18
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	107 673.83	87 938.28
Dettes fiscales	23 679.00	31 080.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 832.60	235 232.60
Autres dettes	525 273.85	231 661.16
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	1 882 946.63	1 755 607.17
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 682 281.07	5 283 866.52

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	75 400.00	71 631.00	3 769.00	5.26 %
Ventes de biens et services	74 536.14	8 198.66	66 337.48	
Ventes de biens	695.00	3 006.00	(2 311.00)	-76.88 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	73 841.14	5 192.66	68 648.48	
. dont parrainages	31 978.86	5 022.66	26 956.20	
Concours publics et subventions d'exploitation	103 014.37	75 192.18	27 822.19	37.00 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	1 675 976.50	1 421 146.15	254 830.35	17.93 %
Dons manuels	1 584 085.13	1 411 677.24	172 407.89	12.21 %
Mécénats	91 891.37	9 468.91	82 422.46	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	671 810.46	116 519.37	555 291.09	
Reprises sur amort., dépr., prov.		2 882.00	(2 882.00)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	3 898.67		3 898.67	
Autres produits	11 886.32	10 854.15	1 032.17	9.51 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 616 522.46	1 706 423.51	910 098.95	53.33 %
Achats de marchandises	505.51	561.67	(56.16)	-10.00 %
Variation de stock		6 133.18	(6 133.18)	
Autres achats et charges externes	742 865.57	626 159.37	116 706.20	18.64 %
Aides financières	683 081.58	323 406.32	359 675.26	
Impôts, taxes et versements assimilés	28 188.65	36 734.16	(8 545.51)	-23.26 %
Salaires et traitements	471 951.21	422 687.77	49 263.44	11.65 %
Cotisations sociales	147 287.90	154 355.31	(7 067.41)	-4.58 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	159 204.01	46 788.39	112 415.62	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reportes en fonds dédiés	58 480.00		58 480.00	
Autres charges	100 173.44	91 157.17	9 016.27	9.89 %
CHARGES D'EXPLOITATION	2 391 737.87	1 707 983.34	683 754.53	40.03 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	224 784.59	(1 559.83)	226 344.42	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	24 943.80	58 390.79	(33 446.99)	-57.28 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	24 943.80	58 390.79	(33 446.99)	-57.28 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	34 769.11	13 050.88	21 718.23	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES	34 769.11	13 050.88	21 718.23	
RÉSULTAT FINANCIER	(9 825.31)	45 339.91	(55 165.22)	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	214 959.28	43 780.08	171 179.20	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 646.52	(11 646.52)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		11 646.52	(11 646.52)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	5 822.00	13 671.00	(7 849.00)	-57.41 %
TOTAL DES PRODUITS	2 641 466.26	1 776 460.82	865 005.44	48.69 %
TOTAL DES CHARGES	2 432 328.98	1 734 705.22	697 623.76	40.22 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	209 137.28	41 755.60	167 381.68	
Dons en nature	145 209.82	231 546.16	(86 336.34)	-37.29 %
Prestations en nature	120.00	645.94	(525.94)	-81.42 %
Bénévolat				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	145 329.82	232 192.10	(86 862.28)	-37.41 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	1 026.85	745.94	280.91	37.66 %
Personnel bénévole	144 302.97	231 446.16	(87 143.19)	-37.65 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	145 329.82	232 192.10	(86 862.28)	-37.41 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	<i>6</i>
2.1.2	<i>Cadre légal de référence.....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable.....</i>	<i>6</i>
2.2	DÉROGATIONS.....	8
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP).....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	9
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	<i>9</i>
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut).....</i>	<i>9</i>
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C ».....</i>	<i>9</i>
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé.....</i>	<i>11</i>
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements.....</i>	<i>12</i>
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières.....</i>	<i>12</i>
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025.....</i>	<i>12</i>
3.1.7	<i>Stocks.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>	<i>13</i>
3.1.3	<i>Disponibilités.....</i>	<i>13</i>
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	<i>14</i>
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	15
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres.....</i>	<i>15</i>
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	<i>16</i>
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP).....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>17</i>
3.2.4.1	<i>Tableau de variation.....</i>	<i>17</i>
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....</i>	<i>17</i>
3.2.5	<i>Dettes.....</i>	<i>17</i>
3.2.5.1	<i>Etat des échéances.....</i>	<i>17</i>
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales.....</i>	<i>18</i>
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler).....</i>	<i>18</i>
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	18
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	19
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	19
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	21
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>	<i>21</i>
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie.....</i>	<i>21</i>
4.2.1.2	<i>Dons manuels et dons étrangers.....</i>	<i>21</i>
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP).....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4.2.1.4	<i>Mécénat.....</i>	<i>22</i>
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler).....</i>	<i>22</i>
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>	<i>22</i>
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises.....</i>	<i>22</i>
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie.....</i>	<i>22</i>
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public.....</i>	<i>23</i>
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics.....</i>	<i>23</i>

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	23
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	24
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	25
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	25
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	26
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	27
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	27
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	30
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	30
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	30
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	31
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	31
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	33
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	33
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	34
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	34
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur !
	Signet non défini.	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	34
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	34
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	35
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	35
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	35

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

- Le comité départemental du Finistère a déménagé en avril 2025 au 425, rue Jeanne Chauvin à Brest dans des nouveaux locaux.
Une partie de ces locaux est louée au CRCDC (coordination des dépistages organisés des cancers).
- Le cd 29 a reçu un don exceptionnel d'un particulier de 200 000 euros fin 2025.
- Après une année 2024 difficile au niveau des Legs, l'année 2025 a été favorable pour le comité.
- Le cd29 s'est inscrit dans le projet national « Ma Ville se Ligue » porté par la Fédération.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

A ce titre, il est précisé que les principaux éléments de ce changement sur le CD29 sont les suivants :

- Les opérations inscrites antérieurement au compte 771800-Autres produits exceptionnels, sont, à partir du 1^{er} janvier 2025, inscrites au compte 758000-Indemnités et autres produits
- Les opérations inscrites antérieurement au compte 777000-Quote part subvention d'investissement virée au compte de Résultat, sont, à partir du 1^{er} janvier 2025, inscrites au compte 747000-subvention d'investissement

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 077			9 077
Immobilisations corporelles	1 201 210	3 244 199		4 445 409
Immobilisations financières	137 719	2 520	80 815	59 423
Immobilisations en cours	2 688 078		2 688 078	0
Total	4 036 084	3 246 719	2 768 893	4 513 910

3.1.2.1

Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations corporelles	3 244 199	0
Nouveaux locaux - Rue Jeanne Chauvin		
Terrain	329 160	
VRD ESPACE VERT	228 936	
FONDACTIONS / GO	1 004 015	
ETANCHEITE	188 451	
MENUISERIES EXTERIEURES	260 847	
AMENAGEMENTS COMMUNS (HALL, CAGE D'ESCALIER	149 713	
INSTALLATION CHANTIER	1 885	
MENUISERIE INTÉRIEURE	34 631	
CLOISONS SÈCHES - DOUBLAGES - PLÂTRERIE	71 690	
CLOISONS MODULAIRES	149 089	
PLAFONDS SUSPENDUS	46 780	
REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE	116 403	
REVÊTEMENTS MURAUX - PEINTURE	28 555	
NETTOYAGE	4 860	
ELECTRICITÉ - CFO - CFA	194 410	
PLOMBERIE - CVC	287 812	
SAS AVEC 2 PORTES DOUBLES	7 333	
DIFFÉRENCIA TION RÉSEA UX ÉLECRIQUES	21 817	
PRISES ÉLECTRIQUES ET RJ45	7 676	
PRISES ÉLECTRIQUES CUISINE	1 964	
ECLAIRAGE SUR VARIATEUR SALLE DE RÉUNION LCC	1 020	
AJOUR MEUBLE VASQUE SALON ESTHÉTIQUE	5 400	
AJOUT DE COULEUR SUR PAN DE MUR	600	
AJOUT BORNE WIFI CÔTÉ LCC	2 837	
AJOUT PAROI DE DOUCHE	6 007	
AJUT TABLETTES BOIS	7 784	
SPS - CT TECH-CONSUEL-VERIF ELEC-ATTES PHMR	5 946	
CRÉDENCE POINT D'EAU	791	
SIGNALETIQUE	1 618	
AMENAGEMENTS - MOBILIER - DIVERS		
STORME - PLACARD BUREAU ACCUEIL	3 650	
STORME - CUISINE POUR A TELIER DIETETIQUE	10 309	
STORME - SALLE DE PAUSE CUISINE PERSONNELS - SALLES DE REUNION	7 040	
MOBALPA - PLACARD SOS	9 600	
CYBERSTORES - STORES	3 677	
PC - DIVERS PERSONNELS	11 965	
IKEA - AMENAGT CABINE ESTHETIQUE	794	
METRO - 3 TABLES DE CUISSON	648	
JKS - 2 FONTAINES A EAU	1 248	
PROMOCASH - USTENSILES CUISINE - DIETETIQUE	1 473	
MANUTAN - FIXA TION MURALE	3 607	
SALON + FAUTEUIL ESTHETIQUE	792	
LEROY MERLIN - COFFRE FORT COMPTA	1 040	
BRUNEAU - ARMOIRE HAUTE COMPTA	1 327	
BRUNEAU - ARMOIRE BASSE COMPTA	494	
MANUTAN - 13 BUREAUX	6 965	
LAGADEC - 4 CHAISES ACCUEIL SOS	420	
MANOMANO - CANAPE PSYCHO	378	
CDISCOUNT - 4 ARMOIRES	1 280	
IKEA - MEUBLE COMPLEMENTAIRE CUISINE - DIETETIQUE	1 020	
BUREAU VALLEE - FAUTEUILS + BALLONS	4 881	
IZI CONFORT - CHAUDIERE ELI MORLAIX	3 560	
Immobilisations financières	2 520	80 816
Vente parts BPGO		80 612
Citya Thépot - Avance trésorerie	1 920	
Leclerc Gouesnou - caution carburant	500	
Leclerc Morlaix - Caution compte	100	
Me Goasguen - réaffectation		204
Total	3 246 719	80 816

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	5 336	2 608		7 944
Amort.Immobilisations corporelles	627 909	147 593		775 503
Amort.Immobilisations financières				
Total	633 245	150 201	0	783 446

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Aménagement des terrains	10 ans
Bâtiments - Structure	40 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	20 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	20 ans
Bâtiments - Chauffage	20 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	20 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	20 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	20 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	10 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	136 385		80 612	55 773
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 334	2 520	204	3 650
Total	137 719	2 520	80 816	59 423

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 650		3 650
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	29 486	29 486	
→ Autres Créances	197 987	197 987	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	14 444	14 444	
Total	245 567	241 917	0

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	348 128	
Livrets et comptes épargne	761 773	7 608
Comptes à terme	600 000	17 336
Total	1 709 901	24 944

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
Créances clients et comptes rattachés	29 486	4 537
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
Legs et dons à recevoir BN	197 987	139 464
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance	14 444	16 715
Disponibilités		
Total	241 917	160 716

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fiducial - Adler - Agendas & autres fournitures	1 022	3 161
Ellen Wille - Bonnets et turbans	300	800
Ricoh - Loyer imprimante	236	236
Loyer Quimper		690
Adobe - InDesign		51
CCLS - Machine à affranchir - Doc'Up	2 044	2 044
Anaximandre	190	208
Maaf - Gan - Assurances	2 283	7 506
brochures et dépliants	2 000	
SNCF - Carte abonnement et trajets N+1	164	241
Téléphonie	85	441
DOC UP - Interface machine à affranchir	647	486
Gama 29 - produits entretien		356
Leasys - Location Berlingo	403	403
Solocal		21
La Poste - Garde courrier		37
Office des Sports - Quote part adhésion		33
Moodus - solution TPE	80	
Citya - charges locatives locaux rue J. Chauvin - 1t2026	2 928	
Citya - charges locatives locaux rue J. Chauvin - Régul.2025	965	
Activium - licence Acrobat pro	1 058	
Asso quartier Corniguel	39	
Total	14 444	16 715

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	76 225								76 225	
→ Fonds statutaires	2 927 808		41 756						2 969 563	
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau	377 314								377 314	
Excédent ou déficit de l'exercice	41 756				209 137		41 756		209 137	
Subventions d'investissement	13 314						1 647		11 667	
Provisions réglementées										
Total	3 436 415	0	41 756	0	209 137	0	43 402	0	3 643 906	0

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Le CD 29 a perçu de l'association ODYSSEA une somme de 58 480 euros pour le financement d'une salle de sport pour le nouvel espace Ligue. Le CD 29 a pris la décision de reprendre ce fonds dédié sur une durée de 10 ans correspondant à la durée d'amortissement des aménagements.

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		58 480	0	58 480	3 899	54 581
ODYSSEA	2025	58 480	0	58 480	3 899	54 581
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		58 480	0	58 480	3 899	54 581

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	91 844	9 003		100 847
→				
Total	91 844	9 003	0	100 847

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	1 497	1 497		
→ à plus de 1 an à l'origine	935 638	53 607	234 714	647 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 353	239 418	43 934	
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	131 353	131 353		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 833	5 833		
Autres dettes	525 274	525 274		
Produits constatés d'avance		0		
Total	1 882 947	956 981	278 648	647 317

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	23 008	30 386
→ Impôt sur les sociétés	5 822	13 671
→ Taxe sur les salaires	17 186	16 715
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	107 674	87 938
→ Urssaf/ Pôle emploi	17 160	14 032
→ Caisse de retraite	12 491	11 005
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer	9 685	6 377
→ Organismes sociaux autres charges à payer	7 459	7 322
→ Dettes congés à payer	42 573	33 572
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	18 306	15 631
→ Prélèvement à la source		
Total	130 682	118 324

Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	182 567	108 536
→ FNP - Factures non parvenues	26 029	18 702
Prestataires	3 330	1 776
Eau - Electricité	2 717	2 014
Ricoh	716	467
Fiducial - Honoraires	6 760	9 500
La Poste	3 120	1 945
Divers	1 164	
CHU CORNOUAILLE		3 000
Loyer CHU Carhaix	8 222	
→ FNP - Factures non parvenues groupe	156 538	89 834
→ Fournisseurs publics		
→ Fournisseurs intragroupe	156 538	89 834
→ Fournisseurs - avances et acomptes		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	525 274	231 661
→ Charges à payer Recherche	493 160	189 003
→ Charges à payer Autres	32 113	42 658
Total	707 841	340 197

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

26/03/2026 - 12:06

029 - COMITÉ DU FINISTÈRE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	1 582 250,83	1 506 009,91	1 161 607,54	1 115 805,76	1 161 607,54
1.1 Réalisées en France	1 582 250,83	1 506 009,91	1 161 607,54	1 115 805,76	1 161 607,54
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	963 944,27	890 703,35	915 722,68	879 920,90	915 722,68
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	618 306,56	615 306,56	245 884,86	235 884,86	245 884,86
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	396 115,37	393 096,37	314 630,80	306 375,14	314 630,80
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	396 115,37	393 096,37	314 630,80	306 375,14	314 630,80
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	380 657,78	358 794,38	238 646,88	213 965,69	238 646,88
3.1 Frais d'information et de communication	420,00	420,00			
3.2 Frais de fonctionnement	192 908,05	171 044,65	179 974,76	155 293,57	179 974,76
3.3 Autres charges	187 329,73	187 329,73	58 672,12	58 672,12	58 672,12
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	9 003,00	9 003,00	6 149,00	6 149,00	6 149,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5 822,00		13 671,00		13 671,00
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	58 480,00				
TOTAL CHARGES	2 432 328,98	2 266 903,66	1 734 705,22	1 642 295,59	1 734 705,22
EXCÉDENT OU DÉFICIT	209 137,28		41 755,60		41 755,60

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	109 413,90	109 413,90	158 491,08	158 491,08
Réalisées en France	109 413,90	109 413,90	158 491,08	158 491,08
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	26 909,88	26 909,88	52 245,74	52 245,74
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 006,04	9 006,04	21 455,28	21 455,28
TOTAL	145 329,82	145 329,82	232 192,10	232 192,10

029 - COMITÉ DU FINISTÈRE		Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 490 458,05	-2 490 458,05	-1 670 336,07	-1 670 336,07
1.1 Cotisations sans contrepartie		-75 400,00	-75 400,00	-71 631,00	-71 631,00
1.2 Dans, legs et mécénat		-1 675 976,50	-1 675 976,50	-1 421 146,15	-1 421 146,15
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-739 081,55	-739 081,55	-177 558,92	-177 558,92
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-44 095,17		-28 050,57	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises		-31 978,86		-5 022,66	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-230,00		-1 018,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-11 886,31		-22 009,91	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-103 014,37		-75 192,18	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				-2 882,00	-2 882,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-3 898,67			
TOTAL		-2 641 466,26	-2 490 458,05	-1 776 460,82	-1 673 218,07

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025		Décembre 2024	
PRODUITS PAR ORIGINE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-145 329,82	-145 329,82	-232 192,10	-232 192,10
Bénévolat					
Prestations en nature		-120,00	-120,00	-645,94	-645,94
Dons en nature		-145 209,82	-145 209,82	-231 546,16	-231 546,16
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-145 329,82	-145 329,82	-232 192,10	-232 192,10

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 2 360 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etats Unis	330
Pays Bas	30
Nouvelle Zélande	25
Royaume Unis	1205
Brésil	50
Allemagne	55
Maroc	200
Espagne	125
Luxembourg	340
Total	2 360

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Abonnements	630	800
→ Ventes et prestations de service	33 127	5 193
→ Ventes de marchandises		2 206
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	24 944	58 391
→ Quote part de générosité reçues d'autres entités	671 580	115 501
Total	730 281	182 091

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
→ Loyers	40 714	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Produits divers de gestion courante	11 886	10 854
→ Subventions d'investissements	1 647	1 647
→ Produits exceptionnels		10 000
Total	54 247	22 501

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	3 899	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	3 899	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie en fonction de l'utilisation des locaux, et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 7-12-2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Prévention	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	20 939	1 012	3 050	7 061	32 063
Charges locatives de copropriété				5 627	5 627
Assurance	4 319	117	681	5 417	10 534
Electricité et eau	15 356	198	661	2 271	18 487
Téléphone	9 392	739	513	1 749	12 393
Affranchissement	897	91 656	527	552	93 631
impôts	4 475	165	549	447	5 636

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	338 985	307 041
Actions d'information, de prévention et de dépistage	99 292	98 382
Actions de formation		
Actions de recherche	4 174	4 171
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	110 749	94 214
Frais de fonctionnement (dont communication)	88 592	95 703
Total	641 792	599 510

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	787 145	741 309
Actions d'information, prévention,dépistage	136 140	139 759
Actions de formation	964	910
Actions de recherche	36 758	31 015
Actions autres	2 937	2 730
Total	963 944	915 723
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	9 500	4 500
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	568 807	241 385
Actions autres	40 000	
Total	618 307	245 885

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
→ Frais d'information	420	
→ Frais de gestion	163 371	150 848
→ Impôts et taxes	3 507	4 558
→ Cotisation statutaire	26 031	24 568
→ Charges financières	37 129	18 033
→ Dotation aux amortissements	150 201	40 639
...		
Total	380 659	238 647

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	54 581	0
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	54 581	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	144 303	231 446
Prestation	Tarif négocié	1 027	746
Autres (à préciser)			
	Total	145 330	232 192

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	10 280
Total	10 280


4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
ces comptes n'existent plus dans le PCG → ... → ... → ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
ces comptes n'existent plus dans le PCG → ... → ... → ... → ... → ... → ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

029 - COMITÉ DU FINISTÈRE		26/03/2026 - 12:07	
LA LIQUE	Décembre 2025	Décembre 2024	
Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
EMPLOIS PAR DESTINATION CER			
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES	1 506 009,91	1 115 805,76	
<i>1.1 Réalisées en France</i>	<i>1 506 009,91</i>	<i>1 115 805,76</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	<i>890 703,35</i>	<i>879 920,90</i>	
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé	725 982,37	727 958,75	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	124 061,99	117 307,51	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	964,11	909,93	
Actions de société et politique de santé	2 937,32	2 729,79	
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	36 757,56	31 014,92	
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	<i>615 306,56</i>	<i>235 884,86</i>	
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	6 500,00	4 500,00	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	568 806,56	231 384,86	
Programmes nationaux	399 925,50	59 447,00	
Programmes régionaux et départementaux	168 881,06	171 937,86	
Mission reversement legs			
Autres actions	40 000,00		
Actions de société et politique de santé			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	393 096,37	306 375,14	
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>393 096,37</i>	<i>306 375,14</i>	
Frais d'appel de dons	222 228,11	150 299,81	
Frais d'appel des legs	4 651,20	5 462,40	
Frais traitements des dons	156 701,80	142 242,92	
Frais de traitements des legs	7 256,56	7 042,81	
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes	2 258,70	1 327,20	
Activités de récupérations			
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév, Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	358 794,38	213 965,69	
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>420,00</i>		
Frais d'information et de communication externe	420,00		
Frais d'information et de communication interne			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>171 044,65</i>	<i>155 293,57</i>	
Frais de gestion	141 507,97	126 167,11	
Formation administrative			
Impôts et taxes	3 505,76	4 558,34	
Cotisation statutaire 10%	26 030,92	24 568,12	
<i>3.3 Autres charges</i>	<i>187 329,73</i>	<i>58 672,12</i>	
Charges financières	37 128,72	18 032,73	
Dotations aux amortissements	150 201,01	40 639,39	
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS	2 257 900,66	1 636 146,59	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	9 003,00	6 149,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	223 554,39	30 922,48	
TOTAL	2 490 458,05	1 673 218,07	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	109 413,90	158 491,08	
<i>Réalisées en France</i>	<i>109 413,90</i>	<i>158 491,08</i>	
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	26 909,88	52 245,74	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 006,04	21 455,28	
TOTAL	145 329,82	232 192,10	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
=+Report			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice			

 029 - COMITÉ DU FINISTÈRE		Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 490 458,05	-1 670 336,07
1.1 Cotisations sans contrepartie		-75 400,00	-71 631,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 675 976,50	-1 421 146,15
Dons manuels non affectés		-1 584 085,13	-1 234 796,69
Dons manuels affectés			-176 880,55
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-91 891,37	-9 468,91
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-739 081,55	-177 558,92
Manifestations		-1 098,00	-2 206,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-630,00	-800,00
Prestations et autres ventes		-40 714,28	-170,00
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-115,01	-490,76
Autres produits affectés			
Produits financiers		-24 943,80	-58 390,79
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-671 580,46	-115 501,37
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-2 882,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-2 490 458,05	-1 673 218,07
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-2 490 458,05	-1 673 218,07
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		2 964 919,43	2 900 071,08
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		223 554,39	30 922,48
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-2 778 169,08	33 925,87
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		410 304,74	2 964 919,43
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-145 329,82	-232 192,10
Bénévolat			
Prestations en nature		-120,00	-645,94
Dons en nature		-145 209,82	-231 546,16
TOTAL		-145 329,82	-232 192,10

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
2009		5 329,52					
2010		5 573,03				154,95	
2011		24 134,25				692,53	
2012		13 152,61				69,01	
2013		2 059,40				82,37	
2014		7 831,67				171,87	
2015		4 282,80				32,44	
2016		41 743,46				2 743,45	
2017							
2018		140 552,93				2 093,04	
2019		2 230,79				92,34	
2020		190 911,33				7 131,21	
2021		28 027,21				229,49	
2022		6 244,40				1 534,68	
2023		22 565,79				7 115,88	
2024		6 712,52				2 235,87	
2025		3 244 199,18				112 491	
Total		3 745 551				136 870	

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	15	454,5	0,28	8 099,19 €
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	7	632,5	0,38	11 271,15 €
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	69	7012	4,26	124 953,84 €
Total	91	8 099	5	144 324

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres...	19	26 001	15
Total	19	26 001	15

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	11 116
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	11 116

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 9 425 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.